

5 écoles étaient spéciales aux garçons ;

3 écoles étaient spéciales aux filles.

Ces écoles étaient réparties comme suit :

1^{er} *arrondissement d'inspection* : 1 école de garçons à Remich ; 2 écoles de filles, l'une à Remich, l'autre à Luxembourg.

2^e *arrondissement* : 1 école de garçons, à Larochette.

3^e *arrondissement* : 1 école de garçons et 1 école de filles, l'une et l'autre à Esch-s.-l'Alzette.

4^e *arrondissement* : 1 école de garçons, à Vianden.

5^e *arrondissement* : 1 école de garçons, à Wiltz.

2. Locaux et aménagement.

Toutes ces écoles étaient installées dans des *bâtiments communaux*.

Les locaux *d'une seule* d'entre elles ont laissé beaucoup à désirer.

Le *mobilier* de classe était convenable ; le matériel d'enseignement répondait suffisamment aux besoins des établissements.

3. Organisation.

Les 5 écoles de garçons et 2 écoles de filles, celles d'Esch-s.-l'Alzette et de Remich, comprenaient *deux années d'études*.

A Larochette et Wiltz, les élèves des deux années d'études formaient *deux classes complètement séparées*, sauf que chaque maître enseignait telle branche spéciale dans l'une et l'autre classe.

A Esch-sur-l'Alzette, Remich, Vianden, au contraire, les élèves des deux années d'études ne formaient que deux *divisions*, dirigées par un seul maître ou une seule maîtresse.

Il va de soi que cette dernière organisation deviendrait vicieuse et serait impraticable si le nombre des élèves était trop élevé.